

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET 2015 18 HEURES A MAS BLANC DES ALPILLES

Présents : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Gilles BASSO, Nelly BERTHON, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Gérard GARNIER, Stephan GUIGNARD, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Danielle AOUN, Michel CAVIGNAUX Christine GARCIN-GOURILLON, Régis GATTI, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Chantal LEMOIGNE, Gisèle PERROT-RAVEZ, Anne SOURDON.

Procurations :

- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Michel BONET à M. Stephan GUIGNARD ;
- de Mme Maryse BONI à M. Gilles BASSO ;
- de M. Guy FRUSTIE à M. Pascal DELON ;
- de Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE à M. Jean MANGION.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Laurent GESLIN, Maire de Mas Blanc des Alpilles, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 28 MAI 2015

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 24 juin 2015 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 23-2015 relative au contrat de télésurveillance des locaux de la CCVBA avec la société ADSC
- Décision n° 24-2015 relative à l'attribution du marché de renouvellement des réseaux et branchements d'assainissement collectif quartier Plantier Major à Saint Rémy de Provence

4. DELIBERATION N°66-2015 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVBA

Afin d'harmoniser la gestion de l'eau et de l'assainissement, il est proposé au Conseil communautaire de transférer à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles la compétence *eau potable* se déclinant de la manière suivante :

- la distribution d'eau potable ;
- la production, le transport et le stockage d'eau potable.

Les statuts de la CCVBA sont donc modifiés comme suit :

Les termes suivants sont ajoutés la rédaction de l'article 5 – **Objet de la Communauté de communes 3. Compétences facultatives :**

"3.3. – Eau potable

- Distribution d'eau potable ;
- Production, transport et stockage d'eau potable."

La présente délibération ainsi que les statuts modifiés sera notifiée à tous les Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles afin que ceux-ci se prononcent sur le transfert de compétence précité et sur la modification des statuts en résultant dans les trois mois.

POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION N°67-2015 – TRANSFERT DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

Monsieur le Président propose donc de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin qu'il procède au transfert des subventions attribuées en matière d'assainissement aux communes au profit de la CCVBA pour un montant global de **2 475 487 € HT** et selon la répartition suivante :

Commune	Intitulé des projets / dispositifs	N° dossier	Montant des dépenses subventionnables (€ HT)	Taux subvention accordé	Montant de la subvention accordée	Acomptes déjà perçus	Montant de la subvention transférée à la CCVBA
Saint Rémy de Provence	Aménagement des rues du centre ancien de Saint Rémy Pce 2014-2017 - Renouvellement réseau assainissement tranche 1 (2014-2015)	AC-002523	140 000 €	42%	58 800 €	non	58 800 €
Saint Rémy de Provence	Renouvellement réseau et branchements d'assainissement quartier Plantier Major - CDDA tranche 2014	AC-002523	241 936 €	42%	101 613 €	non	101 613 €
Saint Rémy de Provence	Renouvellement réseau et branchements assainissement-rue Abbé Paulet Roger Salengro - CDDA tranche 2014	AC-002523	107 245 €	42%	45 043 €	non	45 043 €
Saint Rémy de Provence	Renouvellement antennes fer assainissement	AC-002523	53 774 €	42%	22 585 €	non	22 585 €
Saint Rémy de Provence	Renouvellement réseau et branchements assainissement rue Paul Arène-CDDA tranche 2014	AC-002523	57 045 €	42%	23 959 €	non	23 959 €

Saint Rémy de Provence	Extension du réseau d'assainissement Chemin du Souvenir Français	AC-002523	50 000 €	42%	21 000 €	non	21 000 €
Saint Rémy de Provence	CONTRAT DEPARTEMEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018 - TRANCHE 2015	-	950 000 €	42%	399 000 €	non	399 000 €
Saint Rémy de Provence	CONTRAT DEPARTEMEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018 - TRANCHE 2016	-	800 000 €	42%	336 000 €	non	336 000 €
Saint Rémy de Provence	CONTRAT DEPARTEMEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018 - TRANCHE 2017	-	800 000 €	42%	336 000 €	non	336 000 €
Saint Rémy de Provence	CONTRAT DEPARTEMEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018 - TRANCHE 2018	-	800 000 €	42%	336 000 €	non	336 000 €
Auraille	Travaux supplémentaires réseau d'assainissement Quartier de la Barre - AIDE EXCEPTIONNELLE	AC-002045	324 940 €	60%	200 000 €	1er acompte : 98 364 €	101 636 €
Auraille	Mise en conformité du réseau des eaux usées : rue des Pontins et de la Marmitonne (travaux)	AC-000786	56 950 €	80%	45 560 €	non	45 560 €
Auraille	Mise en conformité du réseau des eaux usées : rue des Pontins et de la Marmitonne (MOE et prépa chantier)	AC-001203	17 500 €	80%	14 000 €	non	14 000 €
Saint Etienne du Grès	Réseau ancienne voie ferrée - FDADL 2012	85 907	117 357 €	60%	70 414 €	solde demandé par la commune sur des travaux 2014 mais non perçu	70 414 €

Saint Etienne du Grès	Réseau ancienne voie ferrée - 2ème tranche - FDADL 2013	88 064	148 010 €	60%	88 806 €	solde demandé par la commune sur des travaux 2014 mais non perçu	88 806 €
Saint Etienne du Grès	Réseau Cours du Loup - phase 2 - FDADL 2013	88 669	232 000 €	60%	139 200 €	non	139 200 €
Saint Etienne du Grès	Réfection armoire électrique STEP - F. I vie locale 2013	AC-000638	28 350 €	80%	22 680 €	non	22 680 €
Saint Etienne du Grès	Création réseau RD 99 - contrat départemental tranche 2015	AC-002864	85 840 €	80%	68 672 €	non	68 672 €
Saint Etienne du Grès	Création réseau RD 99 - contrat départemental tranche 2016	AC-002864	91 640 €	80%	73 312 €	non	73 312 €
Saint Etienne du Grès	Création réseau RD 99 - contrat départemental tranche 2017	AC-002864	76 700 €	80%	61 360 €	non	61 360 €
Mas Blanc des Alpilles	Extension du réseau des Eaux Usées Chemin de Rousty entre le Château et le Chemin de Notre Dame du Château	88 104	64 375 €	80%	51 500 €	non	51 500 €
Mas Blanc des Alpilles	Extension du réseau des eaux usées au chemin CD 31A	AC - 002321	41 320 €	80%	33 056 €	non	33 056 €
Mas Blanc des Alpilles	Réaménagement de la Place Pierre Limberton - partie assainissement	87 986	172 752 € dont 31 614 € pour la partie assainissement	80%	25 291 €	non	25 291 €
TOTAL			5 316 596 €		2 573 851 €		2 475 487 €

POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés

6. DELIBERATION N°68-2015 – CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ASSAINISSEMENT 2014-2018 DE LA CCVBA - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE - TRANCHE 2015

Dans le cadre de la partie "Extension du réseau d'assainissement" du contrat départemental de développement et d'aménagement d'un montant total de travaux de 4 000 000 € HT pour l'ensemble de la période fait apparaître un montant de 950 000 € HT pour la tranche 2015.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le plan de financement relatif à la tranche 2015 de l'opération "Extension du réseau d'assainissement" sur la commune de Saint Rémy de Provence selon le détail suivant :

INTITULE DES PROJETS	Montant des dépenses subventionnables (€ HT)	Taux subventionnement accordé	Montant de la subvention accordée	Autofinancement CCVBA
Aménagement des rues du centre ancien de Saint Rémy Pce - Renouvellement réseau assainissement tranches 2 et 3	275 000 €	42%	115 500 €	159 500 €
Renouvellement réseau et branchements d'assainissement rue Camille Pelletan	94 320 €	42%	39 614 €	54 706 €
Renouvellement réseau et branchements assainissement Impasse de la Gazette	52 120 €	42%	21 890 €	30 230 €
Renouvellement réseau et branchements assainissement Avenue Charles Mauron	65 105 €	42%	27 344 €	37 761 €
Chemisage du collecteur de transfert d'assainissement Chemin de Monplaisir	40 850 €	42%	17 158 €	23 692 €
Renouvellement réseau et branchements assainissement Impasse des Glaniques	71 080 €	42%	29 854 €	41 226 €
Extension du réseau d'assainissement Chemins Chalamon, Prat Cros et du Plan	351 525 €	42%	147 640 €	203 885 €
TOTAL	950 000 €		399 000 €	551 000 €

POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés

7. DELIBERATION N°69-2015 – CONVENTIONS ET PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS RELATIFS A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner Monsieur le Président comme représentant de la CCVBA compétent pour établir et signer les conventions et procès-verbaux contradictoirement avec les représentants de chaque commune pour la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N°70-2015 – GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURES ADMINISTRATIVES CCVBA-COMMUNES MEMBRES

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la constitution du groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fournitures administratives pour lequel la CCVBA sera le coordonnateur, ce marché regroupant la CCVBA et les communes de Mas Blanc des Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Saint Etienne du Grès et Saint Rémy de Provence.

Mme Nelly BERTHON a été désignée pour représenter la CCVBA au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N°71-2015 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE MAUSSANE-LES-ALPILLES/LE PARADOU

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'offre du groupement d'entreprises GUINTOLI-MASONI pour les travaux de réhabilitation de l'ISDnD de Maussane-les-Alpilles/Le Paradou avec un montant porté à l'acte d'engagement de 1 468 305,00 € HT soit 1 761 966,00 € TTC pour la tranche ferme. Cette entreprise est en effet arrivée première au classement définitif des offres après négociation.

POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N°72-2015 – SERVICES TECHNIQUES DECHETERIES - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2015 afin de permettre la promotion statutaire d'un agent communautaire.

POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N°73-2015 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) - SPOTS WIFI

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter, pour l'année 2015, de la part de l'Etat, une subvention entrant dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire au taux de 80 %, pour l'installation de spots WIFI sur les lieux d'intérêt de la CCVBA afin d'améliorer l'accessibilité numérique pour les habitants et visiteurs et offrir une visibilité sur la richesse et opportunité du territoire.

Ce projet, inscrit au schéma de développement économique, représente la somme de 35 500,00 € HT.

POUR : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h45.

Le Président



Hervé CHERUBINI